

Arrêté N° 2024-388

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à « **Master Arts de la Scène et du Spectacle Vivant - Pensée et pratiques de la création** » est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/09/2024

La Présidente,
Isabelle von Büchelzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 arts de la scène et du spectacle vivant - Pensée et pratiques de la création

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury Enseignant-chercheur	Julie SERMON	PU
Enseignant-chercheur	Céline CANDIARD	MCF
Professionnel	Gabriel HERMAND-PRIQUET	Marionnettiste et directeur de structure culturelle